|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG‑RTI)** |  |
| **Première réunion – Genève, 16-17 septembre 2019** |  |
|  |  |
|  | **Document EG-ITRs-1/7-F** |
| **1er septembre 2019** |
| **Original: chinois** |
| République populaire de Chine | |
| PROPOSITION RELATIVE À L'EXAMEN ET À LA RÉvision DU RÈGLEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES (RTI) | |

Introduction

Par sa Résolution [146 (Rév. Dubaï, 2018), la Conférence de plénipotentiaires a décidé que le RTI devrait normalement être examiné périodiquement; elle a également décidé de procéder à un examen détaillé du RTI en vue de parvenir à un consensus sur la marche à suivre concernant le RTI.](#_Toc536018306)

Dans sa Résolution 1379, le Conseil a décidé de convoquer à nouveau un Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI), ouvert à la participation de tous les États Membres et Membres de Secteur, pour procéder à un examen de chacune des dispositions du RTI, en mettant l'accent sur sa version de 2012, compte tenu des nouvelles tendances dans le domaine des télécommunications/TIC ainsi que des nouveaux problèmes qui se font jour dans l'environnement international des télécommunications/TIC. Dans le cadre de son mandat défini dans la Résolution 1379 du Conseil (Mod. 2019), le Groupe EG-RTI doit présenter des rapports d'activité au Conseil, à ses sessions de 2020 et de 2021, afin de rendre compte des points de vue exprimés durant le processus d'examen et le Groupe doit présenter un rapport final au Conseil, à sa session de 2022, afin que celui-ci le soumette à la Conférence de plénipotentiaires de 2022, assorti de ses observations.

Proposition

Le Groupe EG-RTI devrait, dans le cadre du mandat défini par la Résolution 146 (Rév, Dubaï, 2018) et la Résolution 1379 du Conseil (Mod. 2019), et en s'appuyant sur les contributions des États Membres et des Membres de Secteur ainsi que sur celles des Directeurs des Bureaux, le cas échéant, procéder à un examen et à une révision étape par étape détaillées du Règlement des télécommunications internationales, de manière à assumer de manière efficace et qualitative toutes les responsabilités qui lui ont été confiées.

1) Pour déterminer la marche à suivre pour l'examen et la révision du Règlement des télécommunications internationales, des discussions adéquates sont nécessaires sur les nouvelles tendances en ce qui concerne l'évolution des télécommunications/TIC au niveau international et les nouveaux problèmes qui se font jour dans le secteur, compte tenu, en particulier, de l'évolution rapide de l'économie numérique mondiale sous l'impulsion de la nouvelle génération actuelle des TIC, notamment les mégadonnées, l'Internet des objets et l'intelligence artificielle.

2) Il convient de procéder à un examen de chacune des dispositions du Règlement des télécommunications internationales afin de se pencher sur son applicabilité pour ce qui est de favoriser la fourniture et le développement des services et des réseaux internationaux de télécommunication/TIC, ainsi que sur la souplesse de ses dispositions, en vue de déterminer quelles dispositions du RTI doivent faire l'objet d'une révision et quels aspects ne figurent pas dans la version actuelle du RTI mais sont liés aux questions de télécommunications/TIC au niveau international, ce qui rend nécessaire leur inclusion dans le RTI et leur analyse détaillée.

3) Compte tenu de l'évolution technologique des télécommunications/TIC au niveau international et des changements de politique, il convient d'identifier des questions consensuelles qui peuvent être acceptées par tous les États Membres ainsi que les dispositions du RTI qui doivent faire l'objet d'une révision et de les intégrer dans une version révisée du RTI.

4) Il convient d'identifier les dispositions du RTI qui doivent être révisées ou intégrées dans le RTI mais qui font toujours l'objet d'un différend ainsi que les problèmes connexes, puis de formuler des recommandations sur la façon dont il convient de les aborder.

5) Compte tenu des travaux susmentionnés, un rapport d'activité et un rapport final sur l'examen et la révision du RTI sont soumis au Conseil.

Conclusion

La Chine soutient sans réserve et tient à faciliter l'examen et la révision détaillés du RTI, en vue de respecter l'objet et les fonctions de l'UIT, de préserver l'intégrité de la Constitution et de la Convention de l'UIT ainsi que l'autorité de l'UIT et afin de promouvoir la coopération entre les États Membres pour remplir la mission de l'UIT et améliorer conjointement le RTI afin qu'il soit adapté aux nouvelles tendances mondiales en matière de télécommunications et qu'il tienne un rôle positif en ce qui concerne la sécurité, l'évolution et la prospérité des télécommunications/TIC à l'échelle mondiale et qu'il y contribue.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_